

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 MARS 1877.

Prorogation de la loi du 20 février 1875 concernant l'interdiction à l'importation et au transit des pommes de terre de provenance suspecte (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE LEHAYE.

MESSIEURS,

La commission permanente de l'industrie chargée d'examiner le projet de loi tendant à proroger la loi du 20 février 1875 concernant l'interdiction à l'importation et au transit des pommes de terre de provenance suspecte, partage complètement l'opinion exprimée dans l'Exposé des motifs. Elle reconnaît la nécessité de la mesure proposée, sans laquelle le pays serait exposé à de grands dangers.

A l'unanimité de ses membres, elle propose l'adoption du projet de loi.

Le Président-Rapporteur,
DE LEHAYE.

(1) Projet de loi, n° 65.

(2) La commission est composée de MM. DE LEHAYE, *président*, DESCAMPS, SIMONIS, JANSSENS, CRUYT, DRION, VAN ISEGHEM, MEEUS et DE LAET.